

**Ratification des décisions du conseil d'administration**  
**Résumé des principales décisions**  
**AVRIL 2025 à MARS 2026**

<b>ADMINISTRATION</b>	
<b>DOSSIERS</b>	
146-CA-25-R1265	Le Conseil d'administration mandate le comité de propositions afin d'élaborer, d'ici la prochaine AGA, une proposition portant sur la place de l'identité acadienne et du leadership communautaire dans les conseils scolaires et en éducation.
148-CA-25-R1272	Que la SANB envoie une lettre à l'Université afin de demander la mise en place d'une commission citoyenne, conformément aux recommandations discutées lors de la présente assemblée. Cette commission aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne et d'assurer que les perspectives de la communauté acadienne soient prises en considération.

148-CA-25-R1273	Que la SANB fasse front commun avec le comité citoyen afin de défendre et promouvoir la place de la culture identitaire acadienne dans le programme scolaire, en travaillant de concert pour assurer que cette dimension soit valorisée et intégrée de manière adéquate.
148-CA-25-R1274	Que lorsque nous nous trouvons sur les territoires universitaires ainsi que dans nos communications, la SANB reconnaisse et désigne l'Université de Moncton comme université acadienne, en soulignant ainsi son rôle central dans la promotion et la préservation de la culture et de l'identité acadiennes.
148-CA-25-R1275	Que dans l'ensemble de ses communications officielles, la SANB rappelle systématiquement que l'Université de Moncton est une institution acadienne.
148-CA-25-R1276	Que les États généraux de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick soient tenus le 12 et 13 juin 2026 dans la ville d'Edmundston
148-CA-25-R1279	Que la SANB adopte une position formelle appuyant la demande visant à ce que le Nouveau-Brunswick obtienne la reconnaissance officielle du Mois du patrimoine acadien.
148-CA-25-R1279	Que les membres d'Équipe Acadie fassent front commun concernant cet enjeu.
151-CA-25-R1289	Que le Conseil d'administration de la SANB mandate la direction générale de diriger l'ensemble des actions nécessaires à la réussite de la dernière année de la programmation en cours, ainsi que les priorités jugées essentielles jusqu'à la tenue des assises de 2026 et des États généraux de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	
148-CA-25-R1283	Que la prochaine assemblée générale annuelle de la SANB se tienne le dimanche 14 juin à Edmundston.
<b>FINANCES</b>	
143-CA-25-R1254	Que le service des finances soit autorisé à effectuer le paiement des cartes de crédit à l'avance ou selon le mode de fonctionnement des cartes, en fonction des besoins opérationnels, afin d'assurer une gestion efficace et fluide des finances.
146-CA-25-R1262	1)ATTENDU QUE certains employés n'ont pas pu prendre la totalité de leurs congés payés durant l'année fiscale 2024/2025 ; ATTENDU QUE ces congés non pris représentent un droit acquis selon les politiques internes et les obligations légales en matière de conditions de travail ; ATTENDU QUE l'organisation souhaite reconnaître le travail accompli et respecter les droits de ses employés ; IL EST RÉSOLU QUE la somme représentant le cumul des congés payés non pris au cours de l'année fiscale 2024/2025 soit versée aux employés concernés soit  2)Que la somme de 8 000 \$ soit versée à Jean-François Bergeron afin de clôturer le projet ' les leaders Acadiens'

	<p>3)ATTENDU QUE le responsable du projet des États généraux a fait une demande de financement de 30 000 \$ lors de la réunion du Fonds de l'avenir ; ATTENDU QUE cette demande a été acceptée par les membres du Fonds de l'avenir</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la présidente de la SANB, Nicole Arseneau-Sluyter, fasse une demande écrite au président du Fonds de l'avenir, Gilles Haché, afin de procéder au versement de cette somme.</p>
148-CA-25-R1280	Il est résolu que le conseil d'administration mandate la direction afin de mettre en place un fonds de pension au sein de l'organisme pour l'ensemble des employés.
148-CA-25-R1284	Que le service des finances procède à la commande d'une carte de crédit Desjardins pour M. Ansoumane Condé et Mme Sandrine Perenon.
148-CA-25-R1285	Que le cabinet comptable MDCB, du Québec, soit mandaté pour prendre en charge l'audit de la SANB ainsi que celui du Fonds de l'avenir.
150-CA-25-R1288	<p>1. La résolution R1285, visant à mandater le cabinet comptable MDCB (Québec) pour l'audit de la SANB et du Fonds de l'avenir, soit annulée.</p> <p>2. Le cabinet comptable Pierre Bergeron CPA, CGA – Bergeron &amp; Co. Comptables Professionnels Agréés, situé au 200, 8925 - 82 Avenue NW, Edmonton, Alberta, T6C 0Z2, soit désormais mandaté pour prendre en charge l'audit de la SANB ainsi que celui du Fonds de l'avenir.</p> <p>Que le cabinet comptable Pierre Bergeron CPA, CGA – Bergeron &amp; Co. Comptables Professionnels Agréés, situé au 200, 8925 - 82 Avenue NW, Edmonton, Alberta, T6C 0Z2, soit mandaté pour prendre en charge l'audit de la SANB ainsi que celui du Fonds de l'avenir.</p>
153-CA-26-R1287	IL EST RÉSOLU QUE la SANB débourse le paiement de 17 500 \$ au conseiller juridique en fiducie pour le paiement de l'entente avec M. Okana. L'IRANA retournera les fonds de ses comptes au plus tard 31 mars 2026 soit avant la fin de cette année budgétaire afin de ne pas affecter les postes budgétaires de la SANB.
<b>NOMINATIONS ET DÉMISSIONS</b>	
144-CA-25-R1255	<p>Que le conseil de gestion soit composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Richard Louis</li> <li>- Monsieur Antoine David</li> <li>- Madame Nicole Arseneau-Sluyter</li> <li>- Monsieur Maxime Brideau</li> </ul>
146-CA-25-R1263	Que le prix par et pour 2025 soit remis à Madame Amélie Montour
146-CA-25-R1264	Que le prix A-M-Sormany soit remis à madame Norma Dubé

147-CA-25-R1268	Que le poste de vice-présidence soit pourvu par Antoine David.
147-CA-25-R1269	Que le poste de trésorier soit pourvu par Maxime Brideau.
148-CA-25-R1282	Que le comité électoral, en vue de l'élection à la présidence lors de l'AGA 2026, soit composé de : -Jovial Orlachi Osundu -Mathieu Perron -Maxime Brideau
152-CA-26-R1286	IL EST RÉSOLU QUE le comité de propositions 2026 soit composé d'Alexandra Lebreton, Mathieu Perron, Nicole Arseneau-Sluyter, nommés par le conseil d'administration, et qu'il exerce son mandat jusqu'à la tenue de l'AGA 2026.
154-CA-26-R1288	IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration entérine la nomination de Jovial Osundu Orlachi à titre de présidente du comité électoral pour l'élection en cours.
<b>DOSSIER JURIDIQUE</b>	
145-CA-25-R1256	La SANB mandate le cabinet Juristes Power afin qu'une demande d'intervention soit déposée en son nom dans l'affaire opposant la English Montreal School Board, devant la Cour suprême du Canada, au plus tard le 20 mai 2025. Qu'une entente soit signée entre la présidente de la SANB et un représentant de Juristes Power, entente qui confirmera que les frais assumés par la SANB pour cette intervention seront nuls, et ce, quelle que soit la décision du Programme de contestation judiciaire.
147-CA-25-R1270	Que le conseil d'administration autorise la SANB à appuyer publiquement le recours juridique entrepris par les juristes francophones, dans les limites de son mandat et de ses ressources
148-CA-25-R1281	Que le conseil d'administration mandate le service juridique de la SANB afin de procéder aux modifications nécessaires des statuts et règlements de l'organisme en vue de la mise en place du fonds de pension.
148-CA-25-R1286	Il est résolu que la SANB présente sa réponse dans le dossier de la Lieutenant-Gouverneure auprès de la Cour suprême et que Maître Clavette soit mandaté pour entreprendre toutes les procédures nécessaires dans ce dossier.